

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2023

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINES (889) - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 80

présenté par
M. Caron

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

I. – En vue de compenser la réduction de consommation de produits fromagers dans les établissements scolaires, le développement de la recherche et de l'innovation en matière d'alternatives végétales aux produits fromagers conventionnels tels que les fromages végétaux est encouragée par l'État à travers la création d'un allègement des charges au bénéfice des entreprises dont le siège social est en France et dont l'activité se concentre exclusivement sur le développement d'alternative végétales aux produits fromagers.

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à encourager le développement d'alternatives végétales aux produits fromagers, car la consommation de fromage dans les pays occidentaux est très émettrice de GES, et est source de maltraitance animale. C'est pourquoi cette disposition vise à encourager, par l'allègement des charges, l'innovation des entreprises dans le développement de produits végétaux, tels que des fromages végétaux, destinés à remplacer les produits fromagers. De nombreuses études démontrent les bienfaits de la végétalisation de l'alimentation, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans un rapport de novembre 2021, estimant que « De nombreux

éléments plaident en faveur d'une réorientation des populations vers des alimentations saines majoritairement végétales qui réduisent ou éliminent la consommation de produits animaux. ». De plus, l'OMS indique que l'alimentation végétale permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévient la perte de biodiversité et nécessite moins de surface agricole. En effet, d'après un rapport de 2010 de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) la production, la transformation et le transport des produits laitiers sont responsables d'environ 4% des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Une incidence qui a crû de 18% entre 2005 et 2015 (d'après un autre rapport de la FAO de janvier 2019), tirée vers le haut par la demande des consommateurs. Dans le monde, 6 milliards d'êtres humains se nourrissent de lait ou de produits laitiers. En 2014, ce marché représentait 293 milliards d'euros. Par ailleurs, d'après une étude publiée mi-janvier par The Lancet et la commission HEAL sur l'assiette idéale pour nourrir 10 milliards de personnes, nous ne devrions consommer que 250 grammes de produits laitiers par jour. Consommer en trop grande quantité, le lait et ses dérivés provoquerait une fragilisation des os.